



Réunion du 21 mars 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 69  
Nombre de votants : 79

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Lucien PRAT (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSSE, Jeanne LUGA, François MATEOS (départ à 18h45), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Geneviève GUICHEMERRE, Christine LABORDE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à M. Didier REY).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 19 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ORTHEZ BEARN DES GAVES -**  
**DEMANDE DE SUBVENTION 2018 AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**  
**NOUVELLE AQUITAINE**

**Rapporteur** : M. Christian LÉCHIT

La Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de son nouveau règlement d'intervention en matière de politique patrimoniale approuvé le 23/10/2017, prévoit un accompagnement des villes et pays d'art et d'histoire.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement de projets dans la valorisation et l'animation du patrimoine dans le cadre des programmes d'actions annuels de sensibilisation, de médiation et d'éducation au patrimoine et à l'architecture. Les bénéficiaires sont les villes de moins de 50 000 habitants et les pays de moins de 150 000 habitants.

Dépenses éligibles : personnel, prestations extérieures, communication, matériel (expositions, outils de médiation, etc.).

Subvention : 20 % du coût des dépenses éligibles avec une aide plafonnée à 15 000 €.

Il est proposé de demander une subvention sur la mise en œuvre d'un projet de médiation autour de l'habitat traditionnel sur le territoire d'Orthez et du Béarn des Gaves sous un angle architectural (typologies, matériaux de construction, etc.) en vue de la réalisation d'une exposition temporaire et d'un livret dans une collection appelée « Focus » pour la sensibilisation des publics.

Budget prévisionnel de l'action :

- Rémunération stagiaire : 4 000 €,
- Exposition : 3 500 €,
- Livret Focus : 1 500 €,

Total : 9 000 €.

**Plan de financement de l'action :**

	Région Nouvelle Aquitaine 20 %	CCLO 80 %	Total
<b>Projet de médiation - Habitat traditionnel</b>	1 800 €	7 200 €	9 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

- **approuve** la sollicitation d'une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 20 % sur le projet de médiation autour de l'habitat traditionnel pour un montant de 1 800 €,
- **autorise** son Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/03/2018